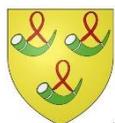


2024 / N°136

Le Petit Echo

Votre Bulletin d'informations

JUILLET



Secrétariat : secretariat@givenchylesslabassee.fr – Maire : mairie@givenchylesslabassee.fr

Directeur de la publication : Emmanuel Herbaut, Maire

Disponible sur l'application « ma ville connectée »

Site internet : givenchylesslabassee.fr



shutterstock.com - 198691922



Monsieur Emmanuel HERBAUT,
Maire de Givenchy-les-La Bassée

Mesdames et Monsieur les Adjoints,
L'ensemble du Conseil Municipal

ont l'honneur de vous inviter à la
Célébration de la Fête Nationale

qui sera célébrée le
Dimanche 14 juillet 2024

10H45 : rassemblement en Mairie

11h00 : cérémonie au monument français

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur vous sera offert par la municipalité dans la salle des mariages de la Mairie



Mariages - Félicitations !



Le 29/06
Jean-Pierre et Nathalie
Magnier-Lemaire



Le 06/07
Alan et Claire
Lorthios-Carlier



Le 28 juin, les enfants du CM2 de la classe de Madame Jonvel, ont reçu, de la part des élus, le traditionnel dictionnaire ainsi qu'un bon d'achat de 25€ chez Cultura. Monsieur le Maire a félicité l'ensemble des élèves pour leurs bons résultats et pour la qualité de l'enseignement dispensé par Madame Jonvel. Il a également rappelé que la bibliothèque et ses bénévoles seront toujours à leur entière disposition lorsqu'ils le jugeront nécessaire.

les francas

L'éducation en mouvement
du Pas de Calais
www.francas62.fr

Il semblerait que le centre aéré d'été proposé par les Francas connaisse un réel succès. **C'est pourquoi une permanence supplémentaire** pour les inscriptions est prévue le : **16 juillet 2024 de 17h00 à 18h30 en mairie.** Les dossiers peuvent également être retirés en mairie.

Centre de loisirs



Retrait de la ville d'Annequin du SIVOM de l'Artois.



La commune d'Annequin a entrepris une procédure de retrait du syndicat depuis 2023. Néanmoins, compte tenu de la refonte statutaire en cours d'écriture, celle-ci n'a pu aboutir. Les nouveaux statuts du SIVOM de l'Artois ayant été adoptés par arrêté préfectoral en date du 10 février dernier, il a fallu déterminer de nouvelles conditions permettant le retrait de la commune du syndicat. Ces dernières ont été réalisées lors de rencontres bipartites entre les exécutifs respectifs de la commune et du syndicat. Un protocole d'accord a été convenu, qui a été présenté en Comité Syndical le 1^{er} juillet 2024. Ce dernier a été approuvé par la majorité des élus et autorise donc la commune d'Annequin à quitter le Sivom de l'Artois. Chaque conseil municipal sera amené à se prononcer pour accorder le retrait de la commune à raison des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. L'absence de délibération d'un conseil municipal équivalent à un rejet de la demande de retrait.

bonnes
VACANCES!

Être en vacances, c'est n'avoir rien à faire et avoir toute la journée pour le faire.

Robert Orben

Encart réservé à l'expression des membres de l'opposition :

Retour sur le dernier conseil municipal

Le dernier conseil municipal s'est déroulé le Jeudi 20 juin dernier. Etait notamment à l'ordre du jour l'autorisation donnée à M le Maire de faire les démarches pour vendre le « terrain de foot », rue de la source.

La convocation indiquait que le conseil était invité à valider la cession du terrain et à en définir les conditions générales de vente. Bien que n'étant pas opposés à la mise en œuvre d'un projet immobilier sur ce terrain, nous avons voté contre la vente.

En effet, nous avons déplore que'il n'y ait pas eu d'appel d'offre. Seuls deux projets ont été proposés, il aurait été souhaitable d'en avoir d'autres.

Nous avons également deplore, une fois de plus, que la commission ad'hoc n'ait pas été réunie afin d'étudier et de définir les conditions de vente, préalablement au conseil. D'ailleurs, en matière de conditions de vente, le débat fut de courte durée puisqu'elles n'ont pas été formellement présentées. Ceci est regrettable car ce projet est primordial pour le développement de notre commune.

Ne pas jeter sur la voie publique